INFO|MAIRIE

→ HORS SERIE SECURITE - INFOMAIRIE - N°101 - MARS 2018

SPÉCIAL SÉCURITÉ

Saint-Leu d'Esserent OISE
notre Histoire, source d'Avenir

ÉDITO

Chers habitants,

Les orientations de sécurité de la ville s'attachent en priorité à prévenir et à limiter les risques, dans tous les domaines qui relèvent de la compétence du Maire. Les multiples situations qui peuvent porter atteinte à la sécurité des Lupoviciens – des incivilités aux dégradations, en passant par les atteintes contre les biens ou les personnes – nécessitent de mettre en place une réponse coordonnée, qui articule avec efficacité les missions de la Police Municipale et de la Gendarmerie. La sécurité résulte de la mise en synergie de ces compétences !

Les actions de la Police Municipale sont parfois méconnues, ce qui conduit occasionnellement les Lupoviciens à s'adresser indifféremment à la Police Municipale ou la Gendarmerie. Si toutes deux assurent le respect de l'ordre public, la Police Municipale, police de proximité par excellence, n'effectue pas d'enquête et ne reçoit pas de plainte. Elle intervient prioritairement sur des missions de prévention ou de répression des troubles de la voie publique, de sécurisation des voies de circulation, de prévention des accidents et plus généralement de protection de la tranquillité publique. Votre sécurité au quotidien reste notre priorité.

Stéphane HAUDECOEUR,
Maire-adjoint chargé de la sécurité et circulation

INFOS PRATIQUES :

Horaires du service
Accueil public de 10h à 12h (lundi, mercredi, vendredi) et sur rendez-vous.
L'équipe vous reçoit dorénavant dans les locaux occupés jusqu'alors par le service social.

Contacts :
→ **Police Municipale**
14 Place de la Mairie | Tél. 03 44 56 87 06
→ **Gendarmerie** | Tél. 17
→ **Pompiers** | Tél. 18

GLOSSAIRE

Pour s'y retrouver dans le jargon de la sécurité !

APER Attestation de Prévention et d'Education Routière
« Charte » remise aux enfants après un test de connaissance et d'apprentissage.

Arrêté
Acte administratif qui formalise une décision prise par le maire (ou une autorité municipale autorisée). L'arrêté est une décision unilatérale qui doit être écrite. Cela le distingue d'un contrat.

ASVP Agents de surveillance de la voie publique
Agents chargés de dresser les procès-verbaux liés au stationnement ou aux atteintes aux règlements de propreté de la voie publique.

CLSPD Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
Instance de coordination locale qui réunit, selon le territoire, l'ensemble des acteurs prenant part à l'application des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance.

Incivilité
Comportement qui ne respecte pas les règles de la vie en société comme la politesse, le respect d'autrui, la courtoisie, l'ordre public...

OTV Opération Tranquillité Vacances
Service de sécurisation des habitations et/ou commerces mis en œuvre par la Police et la Gendarmerie au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée.

PPMS Plan Particulier de Mise en Sûreté
Plan de sécurité civile mis en place dans les écoles françaises en cas d'alerte catastrophe.

Rappel à l'ordre
Injonction verbale délivrée par le Maire dans le cadre de son pouvoir de police et de mesures de prévention de la délinquance.

Vidéo protection
Système d'enregistrement d'images prises sur la voie publique (ou dans des lieux ouverts au public), dans le but de prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens publics (son installation est soumise au respect du code de la sécurité intérieure).

MISSIONS DE LA POLICE MUNICIPALE

« La présence sur le terrain est essentielle, elle rassure la population ».
Cécilia GUTHERTZ,
Brigadier-Chef Principal, responsable de la Police Municipale.

Comment définir le policier municipal en 2018 ?
Nous sommes plus de 21 000 policiers municipaux en France, ce qui fait de la municipale la troisième force de police de France. Par contre, on note des compétences différentes des forces de police de l'Etat, mais complémentaires. En effet, le policier municipal a des missions encadrées et essentiellement axées sur la prévention ce qui n'occulte pas son rôle de force de répression.

Notre mission est d'améliorer la qualité de vie des Lupoviciens et personnes présentes sur le territoire de la commune. Nous travaillons en lien avec les administrés pour faire respecter les règles de bonne conduite, maintenir le bon ordre et réduire le sentiment d'insécurité. Nous participons à la lutte contre les incivilités mais aussi contre la petite et moyenne délinquance.

Au quotidien, comment cela se traduit-il ?
Nous travaillons en équipe, sous la responsabilité du Maire et sommes tenus de faire respecter ses arrêtés, mais aussi sous la responsabilité du Procureur de la République et du Préfet. De fait, nous tissons une étroite collaboration avec la Gendarmerie avec laquelle nous échangeons quotidiennement des informations. Nous avons beaucoup d'autres missions telle que l'Opération Tranquillité Vacances, la prévention routière dans les écoles ou encore la sécurisation sur les manifestations municipales.

Votre travail vous amène-t-il à être en contact direct avec la population ?
Effectivement, nous échangeons régulièrement avec les commerçants et habitants notamment lors de patrouille quotidienne. La présence sur le terrain est essentielle, à pied ou à vélo plus particulièrement, ce qui nous permet d'établir une proximité avec les Lupoviciens. Nous les accompagnons et nous informons des démarches à suivre dans leur quotidien.
Nous assurons une permanence au poste lundi, mercredi et vendredi matin et restons malgré tout à la disposition du public sur appel téléphonique (03 44 56 87 06).

BON À SAVOIR
La Police Municipale est sous l'autorité du Maire. Elle doit assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. Ces fonctionnaires territoriaux sont des agents de police judiciaire adjoints assermentés et agréés par le Préfet et le Procureur de la République. Si la loi leur attribue de larges compétences dans le domaine du code de la route et des prérogatives en matière de police judiciaire, ces agents ne peuvent pas prendre les dépôts de plainte qui restent du ressort de la Gendarmerie.

AGIR POUR BIEN VIVRE À SAINT-LEU

Garantir à la population un sentiment de sécurité dans l'ensemble des espaces publics de la commune

1 / Assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique sur l'ensemble du territoire de la commune
→ Formaliser un planning journalier de patrouille
→ Assurer une présence sur le terrain (patrouille en véhicule, à pied, à vélo)
→ Veillez à l'application et au respect des lois et règlements en vigueur
→ Participer à l'organisation de manifestations et évènements

2 / Mettre en place des actions préventives pour lutter contre les incivilités
→ Sensibiliser les scolaires dans le domaine de la sécurité routière
→ Effectuer des points fixes réguliers afin d'assurer une présence dissuasive
→ Participer et suivre le Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

3 / Maintenir une relation de proximité avec la population
→ Mettre en place une organisation d'ouverture au public
→ Organiser des patrouilles pédestres (Police de proximité auprès de la population et des commerces)

4 / Réprimer et verbaliser les incivilités et les comportements
→ Mettre en place des dispositifs de contrôle dans le domaine de la circulation
→ Organiser des patrouilles de vérification du bon stationnement

5 / Informer l'ensemble des habitants et des services de la ville des nouveaux dispositifs législatifs
→ En lien avec le service de la communication, pour diffusion auprès des habitants et des services
→ Rédiger les arrêtés

DÉLINQUANCE

Pour lutter contre la délinquance dans la ville, le Maire fixe ses actions et orientations prioritaires conformément au plan départemental de prévention de la délinquance :

→ **Prévention spécialisée**
- Opération Tranquillité Vacances
- Suivi des personnes âgées ou isolées par le CCAS
- Prévention et sécurité routière auprès des enfants de la commune

→ **Prévention du décrochage scolaire et lutte contre l'absentéisme**
Plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (réunion trimestrielle avec le collège, dans le cadre du CLSPD)

→ **Médiation sociale visant la tranquillité publique**
- Suivi des conflits de voisinage effectué par les agents de la Police Municipale et monsieur le Maire
- Rencontre avec les bailleurs sociaux pour le suivi des dossiers
- Rappel à l'Ordre

→ **Vidéo protection**
La ville s'est équipée d'un système de vidéo protection (enregistrement d'images à la disposition de la justice (cf page 8)

→ **Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance**
Campagne de prévention assurée par la Gendarmerie

→ **Prévention des violences faites aux femmes, intra-familiales et aide aux victimes**
Campagne d'information et actions de sensibilisation par la Police Municipale, le CCAS et le service communication de la ville

→ **Tranquillité publique**
Présence des agents de la Police Municipale sur le terrain (patrouilles, sorties écoles, manifestations, surveillance des commerces...)

IL A DIT :

« Nous avons constaté une montée des actes de délinquances de juin à novembre 2017, notamment liées à des dégradations et incendies. Les auteurs de ces actes ont été identifiés et sont en cours de jugement. En décembre, la délinquance a diminué et nous espérons que cette tendance se confirme en 2018. » **Stéphane HAUDECOEUR**, maire adjoint chargé de la sécurité et circulation.

CHIFFRES CLÉS : FAITS 2017

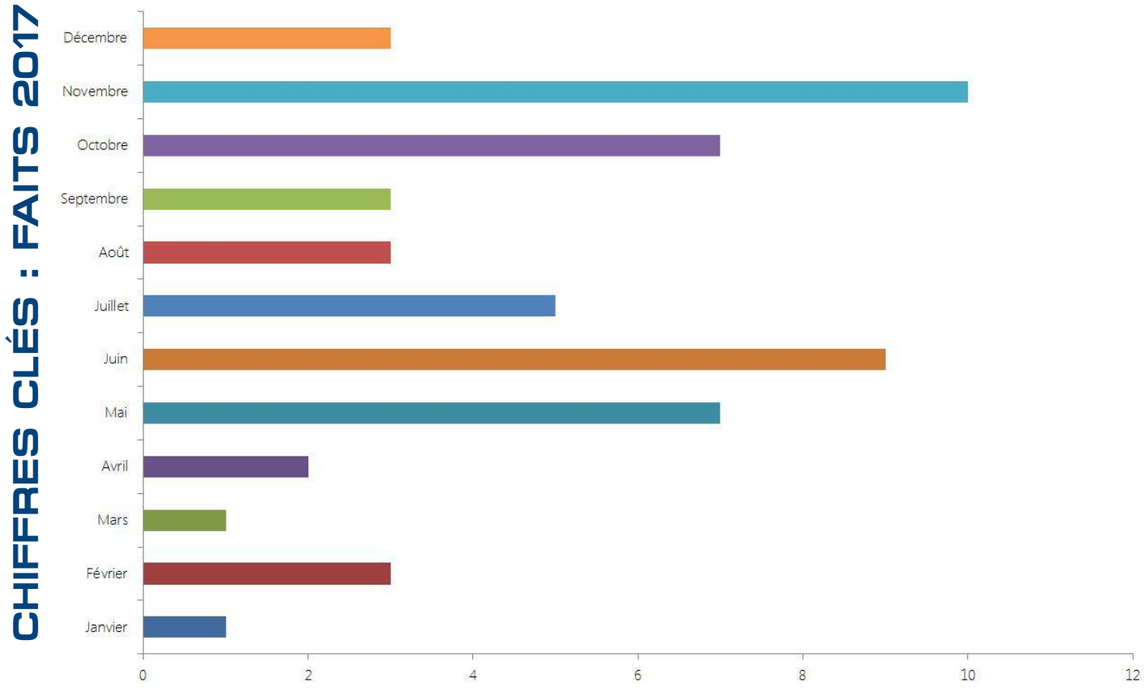

PRÉVENTION

La prévention est au cœur des actions en matière de sécurité. La ville a d'ailleurs intensifié ses campagnes de communication par le biais du magazine municipal, des panneaux d'informations, sur les réseaux sociaux et le site de la ville.

LES JEUNES ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les jeunes écoliers sont particulièrement sensibilisés en matière de sécurité routière, encadrés par la police municipale :

→ Sortie vélo avec les enfants du centre
→ Ateliers de prévention routière dans le cadre des Temps d'Activités Scolaires
→ Attestation de Prévention et d'Education Routière (en projet en 2018)
→ Présence aux abords des écoles et collège
→ Sensibilisation des jeunes cyclistes se déplaçant dans la commune (port de casques, lumière, code de la route…)

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES (OTV) : C'EST TOUTE L'ANNÉE

Vous allez bientôt vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre maison ou de votre appartement ? Vous pouvez demander à la police municipale ou à la Gendarmerie de surveiller votre domicile ! A travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions, les habitations sont surveillées.

L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES, COMMENT ÇA MARCHE ?

Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum).

Plusieurs possibilités :

→ Au poste de la Police Municipale
→ A la Gendarmerie
→ Pour gagner du temps, un formulaire est accessible en ligne (**www.saintleudesserent.fr** rubrique sécurité)

VIDÉO PROTECTION

L'objectif de la vidéoprotection est clair : protéger les Lupoviciens et non les surveiller. Le dispositif est encadré et géré par la Police Municipale, en respect des décrets régissant l'exploitation d'un tel système, sous l'autorité du Maire. Les images ne seront visionnées et utilisées qu'en cas de réquisition de la Gendarmerie pour des faits commis sur la commune.

UN DISPOSITIF TRÈS ENCADRÉ

Pour garantir les libertés et la vie privée de chacun, les dispositifs d'installation et de supervision sont strictement encadrés, juridiquement et techniquement une autorisation préfectorale est obligatoire.
La commission nationale de vidéoprotection garantie le droit à l'image et le respect de la vie privée. Pour éviter la création d'archives, les images ne sont pas conservées plus d'un mois. Tous les lieux privés (maisons, appartements...) sont systématiquement « floutés » pour préserver la vie privée de tous.

LE COÛT POUR LA COMMUNE

La technologie a fait de rapides progrès et on observe une baisse significative des coûts. En outre, l'Etat a ouvert de nouvelles perspectives en matière de financement et de partenariat avec les forces de sécurité publique.
Dans le cadre des Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance (FIPD), nous avons reçu une subvention de l'Etat et du Département.
En 2017, le dispositif a été complété par 4 caméras supplémentaires dans des lieux stratégiques. Soit au total, 20 caméras. 4 nouvelles installations sont prévues en 2018.

Ce dispositif est devenu un outil nécessaire à l'identification d'auteurs de faits et protège ainsi mieux la population. Plusieurs infractions et délits ont été résolus grâce à ce dispositif.

→ + de 40 visionnages en 2017

→ + de 50 extractions en 2017

CIRCULATION

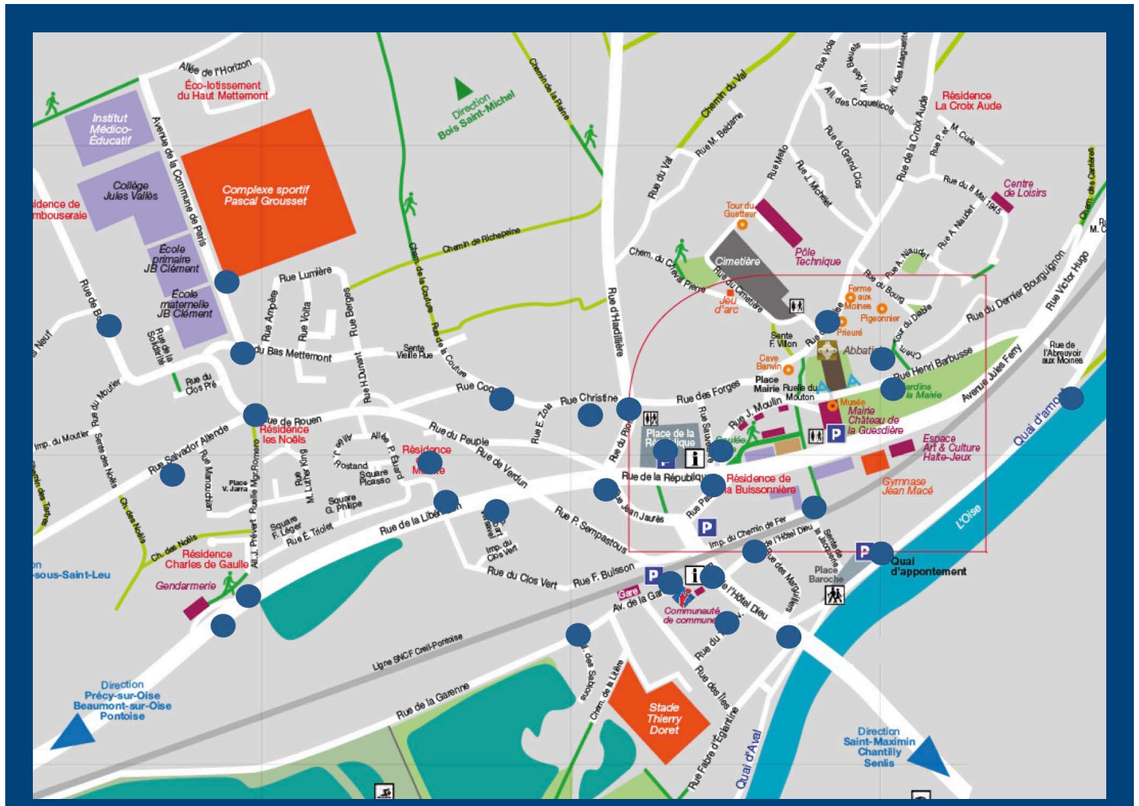

Plan des travaux de sécurité réalisés depuis 10 ans

→ Notre commune est traversée par **3 départementales** :
- **La D12** venant de Cramoisy
- **La D44** venant de Chantilly
- **La D92** venant de Creil / Précy-sur-Oise

→ Il y a **26 kms de voirie** sur l'ensemble de la commune
→ La circulation est importante, il y a **12 000 véhicules sur la D92** et **8 000 sur la D44 / D12**
→ **Au croisement (Pilori), 20 000 véhicules se croisent** quotidiennement (dont 7% de poids lourds)
→ Saint-Leu a pour particularité d'avoir également **une voie ferrée** et **une rivière** (avec un pont)

« Depuis 2008, nous avons identifié plusieurs points sensibles concernant la circulation mais aussi la sécurité. Pour cela, nous avons été accompagnés de différents partenaires : Police Municipale, Gendarmerie, bureaux d'études spécialisés et fonctionnaires du Département » nous confie **Stéphane HAUDECOEUR**

CIRCULATION

RETOUR SUR LE GIRATOIRE PILORI

La réalisation de ces travaux profite aujourd'hui au confort et à la sécurité de tous :
→ Ralentisseurs
→ Nouveaux trottoirs rue du Pilori
→ Traversée piétonne sécurisée rue de la République
→ Accessibilité PMR dans le carrefour
→ Fluidité de la circulation avec suppression de 2 feux

CROIX AUDE

Ces travaux de la Résidence de la Croix Aude interviennent dans le cadre du programme d'investissement du bailleur social en partenariat avec la ville.
Ils valoriseront la sécurité, le stationnement et le cadre de vie au sein de ce quartier :
→ Modification de stationnement
→ Voies pour circulations piétonnes
→ Plateaux ralentisseurs

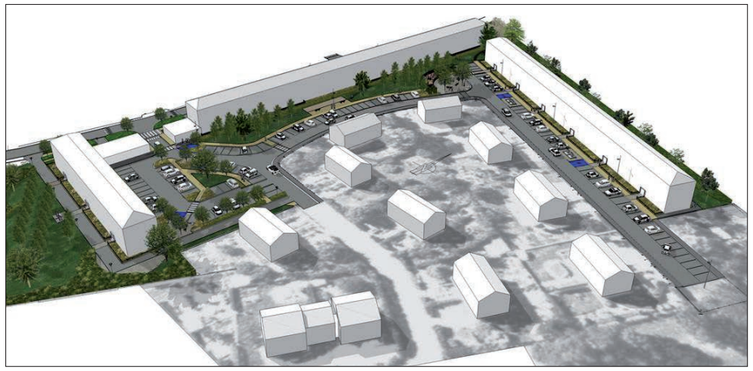

PISTES CYCLABLES

Avec Eric Müller, conseiller délégué à l'environnement, une réflexion a été faite sur les voies douces avec en réalisation un traçage du Haut du Bas-Mettemont au centre-ville en passant par les rues Coquerel et Christine.
Nous avons comme volonté de prolonger ce cheminement. D'autres pistes sont en cours de réflexion (notamment rue Ferdinand Buisson et rue du Clos Vert). Nous souhaitons favoriser ce mode de déplacement pour toute la population.

AMÉNAGEMENT PRÉVU EN 2018*

→ Réaménagement de la rue de l'Hardillière (ralentisseurs et cheminement piéton)

*Prévisionnel

PERSPECTIVES 2018

→ **Renforcer les liens avec la population**
→ **Maintenir le dialogue avec les jeunes**
→ **Développer les actions en matière de sécurité routière**
→ **Déploiement du système de vidéoprotection autour des écoles**

Exercice de PPMS le 22 février 2018

CLSPD du 22 février 2018

PPMS : Plan Particulier de Mise en Sûreté

Les établissements scolaires ont l'obligation (annuellement) d'effectuer des exercices de confinement qu'ils soient chimiques ou d'attentat. Il permet aux écoles et établissements de se préparer et de gérer une situation d'évènement majeur de la manière la plus appropriée afin d'en limiter les conséquences.

Ce plan doit être régulièrement actualisé. La ville met à disposition des « valises » PPMS dans lesquelles se trouvent un kit de premiers secours médical et alimentaire (dans l'attente des secours).

Celui-ci peut être activé par le directeur d'école ou le chef d'établissement, lorsqu'ils sont prévenus par les autorités (diffusion d'un signal ou d'un message d'alerte) ou lorsqu'ils sont témoins d'un accident ou d'une intrusion.

CLSPD : Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

A Saint-Leu, sous la présidence du Maire, ce groupe de travail se réunit, selon la thématique de sécurité abordée. Il est composé de : gendarmes, principal du collège, équipe éducative, CPE, adjoint principal, bailleurs, transporteurs scolaires, Police Municipale, service social et service scolaire ainsi que les élus référents.

Les objectifs sont les suivants :

Ecoles
→ Prévenir le décrochage scolaire et lutter contre l'absentéisme à l'école

Transports
→ Suivi de l'accompagnement des jeunes durant leur trajet domicile - écoles

Logements
→ Préserver le cadre de vie
→ Apporter une réponse aux problèmes de voisinage et de sécurité.

A CONSERVER

RAPPEL CITOYEN

Pour vivre en sécurité et bien vivre ensemble à Saint-Leu, voici quelques petits rappels de citoyenneté

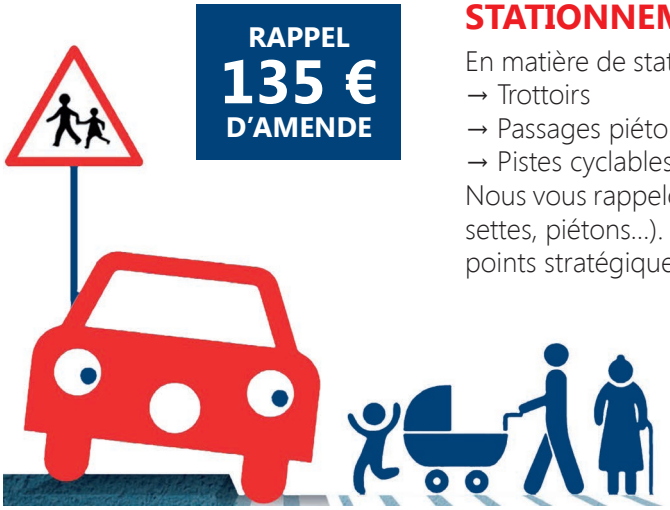

STATIONNEMENT

En matière de stationnement, la réglementation s'est durcie notamment sur :
→ Trottoirs
→ Passages piétons
→ Pistes cyclables
Nous vous rappelons que les trottoirs doivent rester accessibles à tous (poussettes, piétons...). Sur la commune de nombreuses places ont été créées aux points stratégiques et notamment en centre-ville.

Aux abords des écoles, les agents de police municipale restent très vigilants concernant la sécurité de vos enfants. **Pour rappel :** l'arrêt et le stationnement sur les arrêts de bus sont toujours interdits et considérés comme gênants (35€ d'amende et mise en fourrière possible du véhicule en infraction).

BRUIT & NUISANCES SONORES

Par arrêté municipal, l'arrêté bruit, concernant la tonte des pelouses et toutes autres opérations susceptibles de générer des nuisances sonores ne peuvent avoir lieu que :
→ Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30
→ Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
→ Le dimanche de 10h à 12h

CAMBRIOLAGES / VOLS : quelques bons réflexes

Nous vous rappelons que pour la protection de vos biens, il est préférable de :
→ Rentrer son véhicule dans sa propriété
→ Ne pas laisser des objets à la vue de tous dans le véhicule
→ Signaler son absence à la police municipale ou à ses voisins
→ Demander que l'on vide la boite aux lettres ou que l'on ouvre régulièrement les volets le matin. Créer l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio...
→ Ne pas communiquer ses dates de vacances ou d'absences par tweet ou Facebook.
→ Transférer ses appels sur son téléphone portable ou sur une autre ligne.

+ d'infos et de conseils sur le site www.gendarmerie.interieur.gouv.fr ou auprès de la police municipale et/ou gendarmerie.

VOUS ÊTES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE : composez le 17 ou le 112
Les agents de la Police Municipale sont à votre disposition au 03 44 56 87 06.